



ReclaPS, un nouvel outil pour saisir vos réclamations

L'Assurance maladie vous informe

Vous n'avez pas obtenu le règlement de vos prestations ?
Vous constatez un règlement erroné ou incomplet, une anomalie dans un paiement ?
Effectuez votre réclamation en ligne sur ReclaPS.

Dès le 15 octobre

Avec ReclaPS, nous **nous engageons à traiter votre demande dans les 10 jours**.
Les réclamations en ligne, c'est plus facile et plus rapide avec un accès 7 jours sur 7 via ameli.
Il vous suffit de renseigner un formulaire avec la possibilité d'envoyer des pièces jointes.

Votre exercice libéral / Facturation et rémunération / Télétransmission et retour Noémie / Télétransmission / Près de chez vous

Votre réclamation porte sur (Cocher l'option correspondante)

- Un remboursement non effectué
- Une erreur dans le remboursement effectué par notre caisse
- Indus L133/4 (doubles paiements, Exo div, pièces justificatives absentes)

Nature de la réclamation ou de l'acte* :

Date(s) des soins ou de délivrance :

Du* au

(La date doit être sous la forme jj/mm/aaaa, de plus, si la prestation porte sur une période, veuillez indiquer la date de début et de fin)

Montant Facturé* : Euros

Si la réclamation porte sur une facture télétransmise

Numéro de facture :* :

Numéro de lot* :

Date de facturation (jj/mm/aaaa)

* :